

COMMUNE

Date de convocation : le 24 avril 2015

L'an deux mil quinze, le 28 avril à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Irma HELOU, Maire-Adjointe.

Présents :

Irma HELOU, Pierre TORCHON, Jean-Frédéric DUTECH, Daniel LANGER adjoints,
Eric MONTAGNIER, Chrystelle DUFOUR, Laurence LACOSTE, Josiane DUTECH, Jacques-Henri TOURNADRE, Céline DUMONT, **conseillers municipaux.**

Absent représenté : Bruno MACE ayant donné pouvoir à M. Pierre TORCHON

Absents : Ghislaine ECHINARD, Anna MILOSEVIC et Nathalie LUNEL

Secrétaire de séance : Le conseil municipal désigne à l'**Unanimité** Pierre TORCHON

Après vérification du quorum et des pouvoirs, Mme La Maire-Adjointe ouvre la séance à 20h30 et propose de passer à l'ordre du jour de cette séance.

Ordre du jour :

1/ Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Rapporteur Pierre TORCHON, Maire-Adjoint délégué aux finances :

En vue de réaliser des travaux de réfection de la toiture,
Le rapporteur présente la proposition d'étude à réaliser par un Architecte du Patrimoine

Le rapporteur demande l'adoption de cette étude et expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour l'exécution de cette étude en 2015.

Montant de l'étude HT, suivant proposition : 8 000€ HT
Demande de subvention : 45 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents et représentés :

APPROUVE le projet d'étude de diagnostic pour la couverture et charpente de l'église
AUTORISE M. Le Maire à signer les documents dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus et toutes pièces correspondantes :

DIT que les dépenses concernant cette opération sont inscrites au budget communal 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire-Adjoint remercie l'assemblée et lève la séance à 20h35.